

# Mobilité seniors : transports et déplacements

## Les bus du réseau Enviva

Les usagers âgés de **65 ans et plus** peuvent bénéficier de **tarifs réduits** sur tout le réseau ENVIA.

**Validité de la carte** : 1 an

**Tarifs** :

Personne de plus de 65 ans, imposable : abonnement mensuel 8€, abonnement annuel 80€

Personne de plus de 65 ans, non imposable : abonnement mensuel 5€, abonnement annuel 50€



**Modalités de demande**

- **En agence** : 24 boulevard Clémenceau à Arles
- **En ligne** : [www.tout-enviva.com](http://www.tout-enviva.com) → créer un compte et faire la demande dans l'espace abonné

**Pièces à fournir** : photo d'identité, pièce d'identité, justificatif de domicile récent, formulaire de demande complété

## Le transport à la Demande (TAD)

ENVIA propose également un service de Transport à la Demande pour faciliter la mobilité dans les zones moins desservies.

Les trajets sont valables de points d'arrêts TAD à un point de rabattement TAD précisés dans le guide du secteur.



**Renseignements et réservation**

- Par téléphone : **04 90 54 86 16**
- En ligne : site ou application ENVIA → option « Transport à la Demande »

## La navette HOPLA du centre-ville

Enviva propose un service de mobilité au centre-ville d'Arles en proposant une navette gratuite à vélo triporteur pour vos déplacements dans la zone piétonne du centre ancien.

**HOPLA fonctionne du mardi au samedi de 9h à 18h.**

**Renseignements et réservation : 06 26 67 67 46.**



## Taco and Co

Un transport par vélo triporteur pour vos déplacements dans les quartiers bordant le centre-ville : Barriol, Trinquetaille, Alyscamps, Griffeuille, Monplaisir, Trébon, etc.

Tarifs suivant la distance parcourue.

De début septembre à mi-avril : du lundi au samedi de 9h à 18h

De mi-avril à fin août : tous les jours de 08h30 à 19h

**Renseignements et réservation : 06 50 29 60 00**



# Mobilité seniors : transports et déplacements

## Les transports en train :

### Carte avantage Seniors :

Les usagers âgés de **60 ans et plus** peuvent bénéficier de la carte avantage senior auprès de la SNCF.

**Prix de la carte :** 49 € / an

**Avantages :**

- **-30 %** sur les billets TGV INOUI & INTERCITÉS, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe
- **-60 %** pour les enfants de 4 à 11 ans accompagnants (jusqu'à 3 enfants)



 Utilisable dans toute la France toute l'année.

### Carte ZOU ! – Région Sud

Des réductions pour les Réseau TER PACA + bus régionaux ZOU !

Les cartes sont valables 1 ans et peuvent être achetées en gare, sur le site Zou Ma Région Sud ou via SNCF Connect.

2 types de carte existent :

#### → Carte ZOU ! Malin

- Prix : 20 € / an
- Réduction : -30 % sur tous les trajets TER / bus régionaux
- Validité : 1 an à compter de l'achat



**Pièces à fournir :** photo d'identité, pièce d'identité, adresse en PACA

#### → Carte ZOU ! Solidaire / Solidaire +

Carte **gratuite** pour les personnes à revenus modestes.

Niveau	Réduction	Conditions principales
ZOU ! Solidaire	-50 %	Quotient familial 601 € à 800 € / mois ou ASPA
ZOU ! Solidaire +	-90 %	Quotient familial ≤ 600 € / mois ou AAH



**Pièces à fournir :** photo d'identité, pièce d'identité, justificatif de domicile, Justificatif de l'AAH / ASPA

# Mobilité seniors : transports et déplacements

## Accompagnement véhiculé : Le dispositif Sortir + de l'action sociale AGIRC ARRCO

Sortir Plus est un service d'aide à la mobilité financé par les caisses de retraite Agirc-Arrco.

Il permet aux retraités de 75 ans et plus vivant à domicile de bénéficier d'un accompagnement véhiculé pour leurs sorties du quotidien, en toute sécurité.

### *À quoi sert le service ?*

Ce dispositif facilite les déplacements pour :

- Aller chez le médecin, à la pharmacie, à la banque ;
- Faire des courses ou se rendre à un rendez-vous ;
- Voir des proches, participer à des activités sociales, culturelles ou de loisirs.

Un accompagnateur professionnel (formé et agréé) vient chercher la personne à son domicile, la conduit là où elle souhaite aller, puis la raccompagne.

### *Combien cela coûte ?*

L'Agirc-Arrco finance une partie du service sous forme de chèques Sortir Plus.

- Le retraité reçoit jusqu'à 450 € par an maximum (en trois aides de 150 € chacune).
- Ces chèques permettent de payer le service d'accompagnement et de transport.
- Le bénéficiaire ne paie que le reste à charge éventuel, selon la durée ou la distance.

### *Qui peut en bénéficier ?*

- Être retraité du régime Agirc-Arrco (ancien salarié du privé ou cadre).
- Être âgé de 75 ans ou plus.
- Vivre à domicile (pas en établissement).

### *Comment en bénéficier ?*

1. Appeler le **0 971 090 971** (prix d'un appel local).
2. Un conseiller vérifie l'éligibilité et aide à organiser la sortie.
3. Le retraité reçoit ses chèques Sortir Plus par courrier, utilisables auprès des prestataires agréés.
4. A chaque utilisation, le retraité appelle le service pour anticiper ses sorties et prévoir son transport.

**SORTIR PLUS**

ACTION SOCIALE  
● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**